

GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

LA SITUATION EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PRODUCTEURS



SECTEUR AGRI-AGRO



ESPACES VERTS



COMMERCE / DISTRIBUTION



RESTAURATION



MÉNAGES

BIODÉCHETS



DÉCHETS ALIMENTAIRES



DÉCHETS VERTS

SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

- 03 L'étude en bref
- 03 Les partenaires

04 INITIATIVES RECENSÉES

04 PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS

- 04 Réduction de la production de déchets verts
- 05 Broyage de proximité des déchets verts

06 PRÉVENTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 06 Réemploi local de produits alimentaires
- 07 Réduction du gaspillage alimentaire

08 COMPOSTAGE SUR LE LIEU DE PRODUCTION

- 08 Compostage autonome en établissement
- 09 Compostage partagé

10 DISPOSITIF TERRITORIAL MUTUALISÉ DE VALORISATION DES BIODÉCHETS

- 10 Collecte et valorisation de biodéchets sur plateforme locale
- 11 Collecte et compostage à la ferme
- 12 Méthanisation à la ferme

13 CONCLUSIONS

14 LES DOCUMENTS ASSOCIÉS

2 TYPES
DE BIODÉCHETS



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS ALIMENTAIRES

PRODUCTEURS DE BIODÉCHETS
CONCERNÉS PAR LA GESTION
DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



SECTEUR AGRI-AGRO



ESPACES VERTS



COMMERCE / DISTRIBUTION



RESTAURATION



MÉNAGES

INTRODUCTION

La gestion de proximité des biodéchets désigne un ensemble de solutions qui permettent de répondre aux enjeux réglementaires nationaux concernant la réduction de la production de biodéchets et le renforcement de leur valorisation.

De multiples opérations existent en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais dans des proportions moindres que dans d'autres territoires. Par ailleurs, le manque de retour d'expérience et d'informations pour le montage de projet semblent être un frein à la généralisation de ces opérations sur le territoire régional.

Dans l'objectif de favoriser le développement d'initiatives de gestion de proximité des biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'étude-action conduite par les associations GERES et GESPER comprend la réalisation d'un état des lieux régional des opérations existantes, la diffusion d'outils d'aide à l'accompagnement de projets, et des réunions d'information et d'échanges.

L'étude en bref

Plus de 400 structures contactées : institutions publiques, conseil régional, conseils départementaux, collectivités en charge de la gestion de déchets, communes, chambres consulaires et fédérations professionnelles (restauration, distribution, commerce, industrie, paysage, agriculture), entreprises privées et associations.

9 champs d'actions ciblés :

- ✦ Réduction de la production de déchets verts
- ✦ Broyage de proximité des déchets verts
- ✦ Réemploi local de produits alimentaires
- ✦ Réduction du gaspillage alimentaire
- ✦ Compostage autonome en établissement
- ✦ Compostage partagé
- ✦ Collecte de biodéchets et valorisation de proximité sur une plateforme locale
- ✦ Compostage à la ferme
- ✦ Méthanisation à la ferme

Les partenaires

Les associations GESPER et GERES interviennent depuis plusieurs années sur la gestion de proximité des biodéchets en région et animent des réseaux d'acteurs impliqués sur ces sujets, respectivement dans les Alpes de Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône.

L'étude-action est soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle bénéficie également de l'appui technique d'un comité constitué d'une dizaine de structures :

- ✦ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAFF)
- ✦ 6 Conseils départementaux
- ✦ Observatoire régional des déchets
- ✦ Chambre régionale d'agriculture
- ✦ Union des Entreprises du Paysage (UNEP Méditerranée)
- ✦ Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
- ✦ Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire
- ✦ Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
- ✦ Structures locales d'Economie sociale et Solidaire (PILES 83, PROMESS 84...)

PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS

RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS

→ Initiatives portées par des services techniques communaux
ou des professionnels privés de la gestion des espaces verts.



DÉCHETS VERTS



ESPACES VERTS

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Cette pratique nécessite un changement profond des techniques et habitudes de travail et peut demander de nouveaux matériels. Les équipes doivent être formées et l'organisation de travail modifiée, ce qui implique une démarche progressive sur plusieurs années. Plusieurs responsables techniques enquêtés se sentent isolés et livrés à eux-mêmes sur ces sujets.

Les méthodes d'entretien «réduit» restent soumises aux exigences de sécurité (protection contre l'incendie, visibilité routière...).

**RETOUR
D'EXPÉRIENCE**
> voir fiche
**Gestion différenciée
des espaces verts et
prévention des déchets
verts à Château
Arnoux-Saint Auban (04)**

155 collectivités sont engagées dans une démarche de gestion durable des espaces verts en région. Ces initiatives, orientées sur la réduction des phytosanitaires, permettent également de réduire le volume des déchets verts, et les coûts liés à leur transport et à leur valorisation.

Porteur de projet	Dép. 04	Dép. 05	Dép. 06	Dép. 13	Dép. 83	Dép. 84
Conseil départemental	1			1		1
Parc naturel régional	1	1		1		1
EPCI à compétence Espaces verts			1	3	1	2
Communes	15	5	19	30	36	36



Paillage avec du broyat de déchets verts

Les pratiques les plus fréquemment rencontrées sont la réduction des tontes et tailles, la diminution du ramassage des feuilles mortes, la réduction des surfaces engazonnées, et l'utilisation des résidus d'entretien, broyés au besoin, en paillage ou en compostage de proximité.

Les gisements évités sont difficilement quantifiables. Une réduction de l'ordre d'une à plusieurs centaines de tonnes de déchets verts par an peut être avancée.

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

La réduction à la source de déchets verts est une solution dans un contexte régional de :

- renforcement de l'interdiction du brûlage des déchets verts
- engorgement des déchèteries et des plateformes de compostage
- augmentation des coûts liés à la gestion des déchets verts
- manque de filières dans certains territoires

Par ailleurs, l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement (ARPE PACA) anime le réseau de collectivités engagées dans une démarche de gestion durable des espaces verts : rencontres, ressources...

www.territoires-durables-paca.org

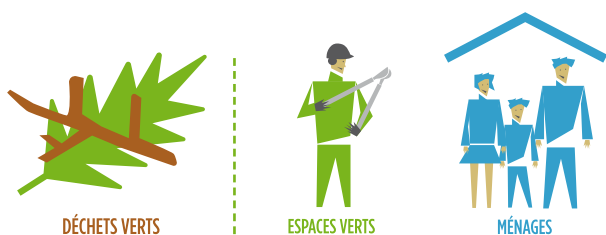
Des aides sont proposées par l'ADEME et la Région pour contribuer au financement d'opérations innovantes sur le territoire régional (appel à projets 2016 concernant la prévention des déchets verts, en association avec la DRAAF). www.paca.ademe.fr



Broyage de branches

BROYAGE DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VERTS

— → Mise en place d'un service de broyage des déchets verts par des services techniques ou des professionnels des espaces verts.



4 démarches de broyages ont été identifiées en région. Toutes sont portées ou soutenues par des collectivités territoriales, notamment celles engagées dans un programme local de prévention des déchets.

Porteur de projet	Dép.	Opération	Opérateur	Matériel	Tonnage de broyat réutilisé
EPCI à compétence Déchets	04	Prêt d'un broyeur aux communes ou associations locales volontaires	SYDEVOM 04	Acquisition de 3 petits broyeurs thermiques	Quelques dizaines de tonnes
	05	Prêt d'un broyeur aux communes	SMITOMGA	Acquisition d'un broyeur thermique à atelier	200 tonnes en 2014
	84	Broyage et mise à disposition du broyat sur plateforme de dépôt de déchets verts	Communauté de Communes Lubéron Monts de Vaucluse	Prestation de broyage sur site par une entreprise	561 tonnes en 2015
	13	Service de broyage à domicile pour les particuliers	Aix Multi-Services en partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix	Acquisition d'un broyeur thermique à atelier	Opération en cours de démarrage

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Les coûts d'investissement, d'entretien du matériel et de formation à l'utilisation sont importants. En cas de prêt notamment, les questions de responsabilité au sujet de la casse ou d'accident corporel doivent faire l'objet d'une convention entre les deux parties.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

> voir fiche
Service de broyage de proximité de déchets verts municipaux par le SMITOMGA (05)

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

Le broyage des résidus de taille est un bon moyen de lutte contre le brûlage dans un contexte régional de :

- renforcement de l'interdiction du brûlage des déchets verts
- engorgement des déchèteries et des plateformes de compostage
- augmentation des coûts liés à la gestion des déchets verts
- manque de filières dans certains territoires

Air PACA propose des outils pour aider les collectivités à lutter contre le brûlage des déchets verts. www.lesbonsplanspourlair.org

Des aides sont proposées par l'ADEME et la Région pour contribuer au financement d'opérations innovantes sur le territoire régional (appel à projets 2016 concernant la prévention des déchets verts, en association avec la DRAAF). www.paca.ademe.fr

PRÉVENTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

RÉEMPLOI LOCAL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

→ *Détournement de denrées alimentaires dans le secteur agricole, la restauration et la distribution.*



DÉCHETS ALIMENTAIRES



COMMERCE / DISTRIBUTION



RESTAURATION



SECTEUR AGRI-AGRO

Le panel d'initiatives est particulièrement varié. Concernant la collecte des pertes de la distribution, seules les banques alimentaires, qui sont les acteurs majeurs au niveau départemental ont été retenues parmi la multiplicité des actions existantes. Les initiatives en secteur agricole et autour de l'alimentation animale sont originales mais encore peu développées et principalement basées sur le bénévolat.

Type d'initiative	Opération	Dép.	Structure	En chiffres	
Réduction des pertes agricoles	Cueillette sur fruitiers non récoltés par les particuliers	06	Cueillette solidaire, SCIC Renouer	25 t/an	
	Transformation de surproductions agricoles	13	Association Boucau	5 t/an	
Don caritatif	Gestion des pertes du Marché d'intérêt national des Arnaux	13	ANDES - ACI La Banaste de Marianne	556 t/an	
	Gestion des pertes du Marché d'intérêt national d'Avignon	84	Imagine 84	1 450 t/an	
	Collecte et redistribution des pertes de la grande distribution		13	Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône	1 052 t/an, 178 structures bénéficiaires
			06	Banque Alimentaire des Alpes Maritimes	990 t/an, 118 structures bénéficiaires
			04 et 05	Banque Alimentaire des Alpes du Sud	30 structures bénéficiaires
			83	Banque Alimentaire du Var	518 t/an, 100 structures bénéficiaires
	84	Banque Alimentaire du Vaucluse	/		
Alimentation animale	Collecte de pertes alimentaires de la restauration collective pour l'alimentation animale	13	Ville de Martigues	10 t/an	

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Concernant le don alimentaire, les associations caritatives doivent contrôler la qualité des produits pour éviter les denrées non consommables. Il arrive qu'un organisme caritatif refuse un don pour des questions logistiques (incapacité à venir collecter, incapacité à distribuer dans le délai de consommation imparti) ce qui est mal perçu par la distribution.

Malgré des volontés existantes et compte tenu des contraintes réglementaires, pour les utilisations en alimentation animale, il est difficile d'allier les besoins des éleveurs et de la distribution : collectes fréquentes, qualité des denrées, proximité géographique...

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

Les moyennes et grandes surfaces sont tenues par la réglementation de valoriser leurs invendus alimentaires, notamment par le don aux associations caritatives qui fait l'objet d'une déduction fiscale.

La réglementation récente, en imposant le tri et la valorisation des biodéchets, incite les producteurs non ménagers, particulièrement la restauration collective et la distribution, à limiter leur production.

Le Ministère de l'Alimentation a mis en ligne une cartographie interactive des associations d'aide alimentaire.

aidealimentairepna.cartographie.pro

Des aides sont proposées par l'ADEME, la Région et la DRAAF pour contribuer au financement d'opérations innovantes sur le territoire régional (appel à projets 2016 concernant la prévention des déchets alimentaires). www.paca.ademe.fr

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

→ Réduction des volumes de déchets alimentaires en restauration collective et en restauration commerciale.



DÉCHETS ALIMENTAIRES



RESTAURATION

Il existe deux principaux postes de production de déchets en restauration :

- en cuisine : restes de préparation, plats non servis
- en salle : restes de repas

Les 7 initiatives identifiées concernent des établissements d'enseignement ou des cuisines centrales, ainsi que des collectivités à destination des restaurateurs de leurs territoires. Les solutions testées sont différentes selon le type de restauration.

De nombreux établissements d'enseignement s'intéressent au gaspillage alimentaire (primaires, collèges, lycées), en développant essentiellement des actions pédagogiques auprès des élèves. Seuls les établissements travaillant sur l'optimisation du service de restauration dans son ensemble ont été retenus.

Type d'initiative	Opération	Dép.	Structure	En chiffres
Restauration collective	Amélioration de la programmation Installation de dispositifs en libre-service	04	Lycée technique Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains	26 700 repas/an
	Adaptation des menus Installation de dispositifs en libre-service Ajustement des grammages	83	Lycée Jean Moulin de Draguignan	80 000 repas/an
	Installation de dispositifs en libre-service Ajustement des grammages	13	CROUS Aix-Marseille	12 restaurants universitaires 1 100 000 repas/an
	Adaptation des menus Ajustement des grammages	84	Cuisine centrale de Pertuis	200 000 repas/an
	Amélioration de la programmation Ajustement des grammages	05	Cuisine centrale d'Embrun	285 000 repas/an 8 sites livrés
Restauration commerciale	Proposition d'un doggy bag aux clients	06	Métropole Nice Côte d'Azur	75 restaurants test
	Proposition d'un doggy bag aux clients	84	Grand Avignon	15 restaurants test

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Concernant la restauration commerciale, le coût d'achat des emballages à emporter est important.

En restauration collective, une telle démarche nécessite un changement profond des habitudes de travail et souvent un investissement matériel (ilot de plats, vaisselle) voire un réaménagement du réfectoire. La démarche doit être progressive sur plusieurs années.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- > voir fiche
- Proposition de doggy-bags à la clientèle de restaurants de Nice et de stations de sports d'hiver (06)

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

La réglementation récente, en imposant le tri et la valorisation des biodéchets, incite les producteurs non ménagers, particulièrement la restauration collective et la distribution, à limiter leur production.

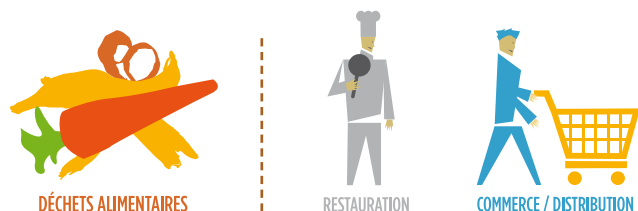
La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose un accompagnement des lycées dans le cadre de la Charte Santé-Alimentation-Manger autrement au lycée dont plusieurs axes sont en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire. www.regionpaca.fr

Des aides sont proposées par l'ADEME, la Région et la DRAAF pour contribuer au financement d'opérations innovantes sur le territoire régional (appel à projets 2016 concernant la prévention des déchets alimentaires). www.paca.ademe.fr

COMPOSTAGE SUR LE LIEU DE PRODUCTION

COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

➔ Valorisation sur place et en autonomie de biodéchets issus de la restauration collective ou du commerce de produits frais.



Près de 100 sites de compostage autonome ont été recensés sur le territoire régional. Plus de la moitié est portés par des EPCI à compétence déchets, essentiellement dans le cadre de programmes locaux de prévention des déchets.

Sur les 57 sites en restauration collective, la majorité se situe dans des établissements d'enseignement (43 sites).

Pour les 44 sites réalisant un suivi, le gisement annuel valorisé représente au total 141 tonnes avec des variations importantes (de 0,3 tonne / an, à 50 tonnes / an).

Type d'établissement	Nombre de sites
Etablissement d'enseignement dont Lycée	43 2
Collège	13
Ecole	28
Etablissement de tourisme dont Camping	44 34
Centre de vacances	10
Etablissement médico-social	2
Maison de retraite	2
Restaurant	6
Commerce	1

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Sur plus de la moitié des sites, les quantités détournées ne sont pas connues. Il y a cependant une forte volonté des porteurs de projets de mieux maîtriser ces informations, d'autant que cela est imposé par la réglementation.

La pérennité des projets nécessite l'implication de l'ensemble des personnels de l'établissement (direction, technique, administratif...) et peut être compromise par le renouvellement de personnes. Certaines opérations rencontrent l'opposition des personnels techniques car les tâches induites s'ajoutent aux missions premières et impliquent un changement des pratiques.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- > voir fiche
- Compostage autonome au centre médical Fondation Seltzer à Briançon (05)

Porteur de projet	Dép.	Structure	Nb de sites
Institution publique	/	Conseil régional	2
	04	Conseil départemental	3
	05	Conseil départemental	5
	13	Conseil départemental	1
	83	Conseil départemental	3
EPCI à compétence déchets	04	SYDEVOM 04	4
	05	SMICTOM Embrunais Savinois	24
	05	SMITOMGA	8
	05	Communauté de Communes du Briançonnais	5
	06	UNIVALOM	8
	06	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	2
	13	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne de l'Etoile	3
	13	Communauté du Pays d'Aix	8
83	Communauté de Communes du Pays de Fayence	2	
Commune	04	Mairie de Forcalquier	1
Etablissement privé	04	Centre médical Fondation Edith Seltzer	1
	13	IME Les Chalets	1
Structure spécialisée	04	Compost'ere	17

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

Le développement du compostage en établissement d'enseignement ou de tourisme est une action phare des programmes locaux de prévention des déchets que la réglementation impose à chaque collectivité compétente.

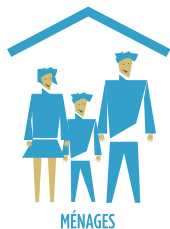
La réglementation récente impose le tri et la valorisation des biodéchets, pour les producteurs non ménagers, particulièrement la restauration collective et la distribution.

Guide méthodologique du compostage autonome en établissement, ADEME, 2012

www.ademe.fr/guide-methodologique-compostage-autonome-etablissement

COMPOSTAGE PARTAGÉ

— — — Solution collective de compostage pour des habitants en ensemble immobilier, en village ou sur un quartier.



Presque 130 sites de compostage partagé ont été recensés sur le territoire régional. La quasi-totalité des sites est soutenue par des EPCI à compétence déchets, essentiellement dans le cadre de programmes locaux de prévention des déchets. Pour les 41 sites suivis, le gisement annuel valorisé représente au total 101 tonnes (le gisement minimum suivi est de 0,5 tonne / an, le gisement maximum suivi est de 15 tonnes / an).



Aire de compostage partagé en cœur de village

Porteur de projet	Dép.	Structure	Nb de sites
EPCI à compétence déchets	04	SYDEVOM 04	1
	05	SMITOMGA	9
	05	SMICTOM Embrunais Savinois	19
	05	Communauté de communes du Serrois	1
	05	Communauté de communes du Laragnais	7
	05	Communauté de communes du Guillestrois	5
	06	UNIVALOM	9
	06	Métropole Nice Côte d'Azur	21
	13	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne de l'Etoile	6
	13	Communauté du Pays d'Aix	18
	13	Marseille Provence Métropole	20
	83	Communauté de communes Pays de Fayence	2
	84	Communauté de communes Lubéron Monts de Vaucluse	3
Commune	04	Commune de Saint-Geniez	1
Bailleur social	13	LOGIREM	1
Structure spécialisée	04	Compost'ere	2
	13	GERES	1
	13	Centre d'Animation du Vieux Moulin	1

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Les opérations nécessitent d'être accompagnées et suivies pour fonctionner de manière pérenne. Or cela n'est pas toujours prévu dans les missions des personnels des collectivités.

Pour plus de la moitié des sites, les quantités détournées ne sont pas connues. Il y a cependant une forte volonté des porteurs de projets de mieux maîtriser ces informations, d'autant que cela est imposé par la réglementation.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- > voir fiche
- Compostage partagé dans le centre ancien du village de Meyrargues (13)

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

L'accompagnement de sites de compostage partagé est une action phare des programmes locaux de prévention des déchets que la réglementation impose aux collectivités compétentes. Ces opérations permettent en outre d'anticiper les objectifs de la loi sur la transition énergétique concernant l'obligation de proposer à chaque citoyen une solution pour trier à la source les biodéchets d'ici 2025.

Guide méthodologique du compostage partagé, ADEME, 2012

www.ademe.fr/guide-methodologique-compostage-partage-semi-collectif-compostage-pied-dimmeuble-quartier

DISPOSITIF TERRITORIAL DE VALORISATION DES BIODÉCHETS

COLLECTE ET VALORISATION DE BIODÉCHETS SUR PLATEFORME LOCALE

Valorisation de biodéchets mutualisée sur un seul site pour plusieurs producteurs d'un territoire (restaurants collectifs et commerciaux, commerces alimentaires...).



6 plateformes locales de compostage ont été recensées sur le territoire régional. Le tonnage total valorisé par ces opérations s'élève à 110 tonnes de déchets alimentaires. 4 opérations sont portées par des structures spécialisées, 1 par une EPCI et 1 par une municipalité. Toutes ont été mises en œuvre en s'appuyant sur l'expertise de structures spécialisées (étude de faisabilité, budget, dimensionnement...).

Maitre d'ouvrage	Dép.	Localisation de l'opération	Technique de valorisation	Producteurs collectés	Tonnage annuel valorisé
Compost'ere	04	Zone d'activités Saint-Christophe à Digne-les-Bains	Compostage en pavillon	4	20
Compost'ere	04	Centre-ville de Digne-les-Bains	Compostage en bacs	7	8
Fédération des foyers ruraux du 13	13	La Roque d'Anthéron	Compostage en bacs et en andain	20	26
SIVED	83	Brignoles	Compostage en électro-fermenteur	10	30
Ville de Hyères	83	Ile de Porquerolles	Compostage accéléré en bacs avec aération forcée	13	5
Association Résilience	84	Apt	Compostage et lombricompostage en andain	5	21

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Ces initiatives étant multi-partenariales, les temps d'émergence sont longs (plusieurs années).

Après la période de démarrage généralement aidée financièrement, l'équilibre économique est complexe à trouver. En effet, le coût du service n'est pas compétitif comparé au coût d'élimination en décharge ou incinération, ou encore au tarif d'enlèvement par un prestataire privé. L'implication forte de la collectivité, jusqu'au portage de l'opération, est alors un gage de pérennisation.

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

Ces opérations permettent d'anticiper les objectifs de la loi sur la transition énergétique concernant l'obligation de proposer à chaque citoyen une solution pour trier à la source les biodéchets d'ici 2025.

De plus, ce type d'initiative est territorialement structurant : projet multi-partenarial, solution mutualisée pour différents types et origines de biodéchets, création d'activité économique locale et d'emploi.



Andain de compostage

COLLECTE ET COMPOSTAGE À LA FERME

Opérations multi-partenariales de valorisation par compostage sur des exploitations agricoles, valorisant des déchets d'origine agricole, des déchets verts voire des déchets alimentaires des ménages, de la restauration ou de la distribution.



CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Le caractère multi-partenarial des initiatives nécessite de la coordination et implique un temps d'émergence d'au moins une année.

Des déchets alimentaires peuvent être intégrés au projet, proposant ainsi une solution de valorisation locale à la restauration, à la distribution ou encore aux ménages (collecte séparée). Le compost produit est utilisé directement sur l'exploitation.

2 opérations de compostage à la ferme ont été recensées sur le territoire régional.

Maitre d'ouvrage	Dép.	Types de biodéchets valorisés	En chiffre
Communauté de communes de Haute Provence	04	Déchets verts des services techniques Déchets verts des particuliers Déchets verts des entreprises	200 t / an
Organisation de producteurs Le Mas Saint Paul	13	Sous-produits agricoles (écart de tri de fruits, litière équine) Déchets verts des entreprises	800 t / an

Le très faible nombre d'initiatives en région peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- ✦ les exploitations disposent de gisements conséquents de matière organique et acceptent difficilement des biodéchets dont la qualité n'est pas garantie, notamment si leur quantité reste marginale.
- ✦ la difficulté d'organiser des partenariats entre exploitations agricoles et collectivités.
- ✦ les tonnages traités atteignent souvent les seuils de classement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce qui représente une contrainte en termes d'aménagement et de suivi pour les exploitants.
- ✦ ce type d'opération n'est pas identifié comme de la gestion de proximité des biodéchets par les agriculteurs ou les conseillers des organismes agricoles.

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

Le travail concerté avec les agriculteurs sur le compostage à la ferme permet d'anticiper les objectifs de la loi sur la transition énergétique concernant l'obligation de proposer à chaque citoyen une solution pour trier à la source les biodéchets d'ici 2025.

De plus, ce type d'initiative est territorialement structurant : projet multi-partenarial, solution mutualisée pour différents types et origines de biodéchets, création d'activité locale et d'emploi.



Digesteurs d'une unité de méthanisation

MÉTHANISATION À LA FERME

➔ Valorisation par méthanisation sur des exploitations agricoles.



La vocation première est de valoriser des effluents d'élevage, des sous-produits agricoles et agro-alimentaires, mais le gisement peut être complété par des déchets alimentaires et des tontes (les déchets verts ligneux étant inadaptés à ce traitement). Le digestat produit sera utilisé pour les cultures, avec un plan d'épandage car il reste un déchet. Le biogaz peut être soit injecté sur le réseau de distribution de gaz, mais peut servir aussi à produire de la chaleur pour un usage local (bâtiments agricoles par exemple), ou bien de l'électricité.

Il n'existe qu'une seule opération de méthanisation à la ferme sur la région ; deux autres sont en cours d'étude ou de construction.

CONTRAINTES IDENTIFIÉES

Le montage de projet de méthanisation nécessite une à plusieurs années et les investissements nécessaires sont lourds.

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN RÉGION

La réflexion concertée avec les exploitants agricoles pour mutualiser le fonctionnement d'une unité de méthanisation peut permettre de traiter des biodéchets de particuliers ou de « gros producteurs ». Un tel dispositif territorial permet d'anticiper les objectifs de la loi de transition énergétique concernant l'obligation de proposer à chaque citoyen une solution pour trier à la source les biodéchets d'ici 2025. Ce type d'initiative est territorialement structurant : projet multi-partenarial, solution mutualisée pour différents types et origines de biodéchets, création d'activité locale et d'emploi.

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le GERES assure une mission de renforcement de la filière biogaz par l'information et l'accompagnement des porteurs de projets. www.metha-paca.fr

Maitre d'ouvrage	Dép.	Types de biodéchets valorisés	En chiffre
GAEC Les Balcons de Gap	05	Sous-produits agricoles dont fumier du GAEC fumier d'une exploitation voisine résidu d'une coopérative agricole	6 000 t/an 3 000 t/an 2 500 t/an 500 t/an
		Autres : tontes et résidus de décantation d'huiles alimentaires usagées	100 t/an

CONCLUSIONS

Type d'opérations	Nombre d'opérations recensées	Tonnage concernés
Réduction de la production de déchets verts	155	Non connu
Broyage de proximité des déchets verts	4	761 t/an (représentant 50 % des opérations)
Réemploi local de produits alimentaires	10	4 606 t/an (représentant 80 % des opérations)
Réduction du gaspillage alimentaire	7	Non connu
Compostage autonome en établissement	30 (98 sites)	141 t/an (représentant 57 % des opérations)
Compostage partagé	19 (127 sites)	101 t/an (représentant 42 % des opérations)
Compostage sur plateforme locale	6	110 t/an
Compostage à la ferme	2	1 000 t/an
Méthanisation à la ferme	1	6 100 t/an

Il est particulièrement difficile d'évaluer les flux de biodéchets valorisés (ou évités) par les opérations de gestion de proximité pour les raisons suivantes :

- suivis quantitatifs hétéroclites et parfois approximatifs,
- connaissance incomplète des opérations, associée à leur évolution parfois rapide dans le temps (émergence, déclin),
- prépondérance quantitative des flux de biodéchets de quelques opérations de grande envergure, comme les dons des Marchés d'Intérêt National, d'environ 2 000t/an de fruits et légumes invendus,
- pérennisation disparate des opérations.

Concernant les déchets alimentaires triés à la source, l'essentiel de la valorisation est assurée par les dispositifs de proximité. Un très faible nombre d'installations industrielles de compostage régionales acceptent aujourd'hui les déchets alimentaires de gros producteurs.

Enfin, avec l'interdiction de brûlage à l'air libre (circulaire ministérielle du 18 novembre 2011), la récupération des déchets verts s'est accrue et les filières classiques collectives sont insuffisantes pour gérer l'ensemble du gisement. En effet, la plupart des déchèteries et certaines plateformes de compostage sont saturées ou, dans certains secteurs géographiques, inexistantes. D'autre part, de nombreuses communes rurales autorisent toujours des périodes de brûlage.

Chiffres de l'Observatoire régional des déchets :

- 263 000 t/an déchets verts collectés en déchèterie ou en porte à porte dans 136 collectivités
- 330 000 t/an de déchets verts compostés dans 35 installations

Les opérations de gestion de proximité recensées en région (en dehors de la récupération sur les Marchés d'Intérêt National) permettent de valoriser :

1 500 t/an de biodéchets
dont plus de
2/3 de déchets verts

Un manque d'informations

On constate que les producteurs de déchets sont insuffisamment informés, aussi bien sur les aspects réglementaires que techniques qui évoluent rapidement (exigences sanitaires, innovation dans les matériels, évolution des dispositifs de tarification...).

Certains préjugés ou interprétations erronées de la réglementation peuvent être un frein au développement de dispositifs, tels que :

- le cadre réglementaire et sanitaire de la récupération et du don des produits alimentaires,
- les recommandations nutritionnelles,
- l'utilisation du compost,
- le contexte d'application du séchage ou de la méthanisation des déchets.

Une approche « prévention » à développer

La plupart des intervenants raisonnent en termes de traitement ou de valorisation. La réduction à la source est encore souvent oubliée ou considérée comme négligeable.

LES DOCUMENTS D'INFORMATION ASSOCIÉS À L'ÉTUDE

Liste de ressources méthodologiques, techniques et pédagogiques



Gestion de proximité des biodéchets - Données clés et éléments d'aide à la décision



Techniques et matériels du compostage de proximité



Service externalisé de compostage de proximité



Gestion des déchets alimentaires - Que faire avec les sous-produits animaux ?



Quelques opérations exemplaires en région

Une sélection restreinte d'initiatives régionales, pour lesquelles les informations collectées sont les plus exhaustives, permet d'illustrer certaines solutions de gestion de proximité. Ce choix ne représente pas la richesse et la diversité des actions développées actuellement en région.



Gestion différenciée des espaces verts municipaux de Château-Arnoux-Saint-Auban (04)



Prêt d'un broyeur de déchets verts aux communes adhérentes du SMITOMGA (05)



Proposition de doggy-bags à la clientèle de restaurants de Nice et de stations de sports d'hiver (06)



Compostage autonome au centre médical Fondation Seltzer à Briançon (05)



Compostage partagé dans le centre ancien du village de Meyrargues (13)

Document réalisé dans le cadre de l'étude régionale de la gestion de proximité des biodéchets par les associations GERES et GESPER.

Avec le soutien de l'ADEME Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rédaction :

GERES : Cyrielle Gomes-Leal, Alexia Hébraud

GESPER : Marco Rosso, Fanny Lorgeron

Conception graphique et réalisation :

Loïc Beillet le Béhérec – contact@loicbeillet.com

Impression :

Orsi Impression, papier 100% recyclé certifié FSC, 200 exemplaires



ALLER PLUS LOIN

SE RENSEIGNER SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EXISTANTS

Les structures suivantes peuvent apporter un conseil en matière de gestion des biodéchets, voire un soutien financier des initiatives.

Institutions publiques

ADEME Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur - www.paca.ademe.fr

Bernard VIGNE - bernard.vigne@ademe.fr - Standard ADEME : 04 91 32 84 00

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - www.regionpaca.fr

Yannick KNOPPERS - yknoppers@regionpaca.fr - Standard Région : 04 91 57 50 57

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture

et de la Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur draaf.paca.agriculture.gouv.fr

Hélène PORTAL - 04 13 59 36 53 - helene.portal@agriculture.gouv.fr

Conseils départementaux

Conseil départemental
des Alpes de Haute Provence
www.mondepartement04.fr

Conseil départemental
des Hautes Alpes
www.hautes-alpes.fr

Conseil départemental
des Alpes Maritimes
www.departement06.fr

Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
www.cg13.fr

Conseil départemental
du Var
www.var.fr

Conseil départemental
du Vaucluse
www.vaucluse.fr

Collectivités territoriales

Contactez votre collectivité compétente pour la gestion des déchets : syndicat de collecte et traitement, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes ou commune.

Chambres consulaires

Chambres de commerce
et d'industrie
www.paca.cci.fr

Chambres des métiers
et de l'artisanat
www.cmar-paca.fr

Chambres d'agriculture
www.paca.chambres-agriculture.fr

Organisations professionnelles

CRITT Agroalimentaire : critt-iaa-paca.com

UNEP délégation méditerranée - Union des entreprises du paysage : www.lesentreprisesdupaysage.fr

PERIFEM - Association technique du commerce et de la distribution : www.perifem.com

FCD - Fédération des entreprises du commerce et de la distribution : www.fcd.fr

UMIH - Union des métiers et des industries de l'hôtellerie : www.umih.fr

Restau'Co - Réseau de la restauration collective en gestion directe : restauco.fr

DONNER DES INVENDUS ALIMENTAIRES

Trouver les associations de l'aide alimentaire proches de chez vous sur : aidealimentairepna.cartographie.pro

CONTACTER L'ÉQUIPE PROJET

GERES

Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités

2, cours Foch - 13400 Aubagne

T. 04 42 18 55 88 - contact@geres.eu

GESPER

Écogestion Déchets, Eau, Énergie

6 rue Lavoisier - ZI Saint-Christophe 04000 Digne-les-Bains

T. 04 92 34 33 54 - contact@gesper.eu